

Les Nouvelles N°13 - AOUT 2023

SOMMAIRE

P 1 :
Assemblée Générale

P.2 :
Actualités, par
Philippe Barbier

P 3 :
Infos locales
Avantages adhérent

P 4 :
Lettre à la première
ministre

Liens vers :

<https://www.initiativ-retraite.fr/initiativretraite-64>

Vient de paraître :



NOTRE ASSEMBLEE GENERALE

(Par Marie-Hélène Vergé notre secrétaire)

Nous étions une centaine confortablement installés au cinéma Saint-Louis à Saint-Palais pour l'Assemblée Générale d'Initiativ'retraite 64 le 27 avril 2023.

Nous sommes toujours très heureux de nous retrouver, de nous reconnaître, d'avoir des nouvelles des présents et des absents.

Avec Corinne de Sales à la technique pour le déroulé du diaporama, nous avons des invités :

- Nicole Paloque, administratrice de la MSA Sud-Aquitaine représentant la Présidente Madame Gonthier
- André Romero et Maryse Chourré Président et Vice-Présidente de l'Amicale du Crédit Agricole
- Thierry Larreche pour Groupama d'Oc
- Philippe Barbier qui était à Macaye il y a 2 ans et qui est administrateur national de La Fédération Initiativ'retraite et Président de l'échelon régional pour l'Aquitaine.
- Monsieur Massondo, Maire de Saint-Palais nous a fait l'honneur de sa présence et nous a raconté sa ville qui en 1521 était capitale du Royaume de Navarre.
 - ▶ Pour les curieux, allez voir la borne à Arbouet, point de jonction de la Soule, la Navarre et le Béarn.
 - ▶ Le point fort de la vie locale est depuis 50 à 60 ans la coopération intercommunale grâce à laquelle de belles réalisations ont pu voir le jour tel que le super complexe du cinéma dans lequel nous étions mais aussi l'hôpital qui s'est considérablement développé et qui va bientôt avoir un centre de dialyse et tous les services mérités par le territoire Rural.

Marie-Hélène Marty, notre Présidente a exposé l'activité du Conseil d'Administration durant l'année et fait un appel à toutes les bonnes volontés pour nous rejoindre, remplacer ceux qui nous ont quittés et ceux qui sont « fatigués » ou dépassés après beaucoup d'années de service.

Elle a fait le rappel de la structure pyramidale de notre Association qui défend les intérêts des retraités via la CFR (Confédération Française des retraités) interlocuteur des pouvoirs publics.

Nous avons eu une longue intervention de Philippe Barbier avec ses remarques sur :

- la réforme des retraites
- les actions qui restent à mener pour améliorer la pension de réversion.
- le prélèvement de 1 % de la cotisation maladie sur les retraites ARRCO et AGIRC qui entraîne une discrimination entre les actifs et les retraités et qui fait l'objet d'un recours.
- la suppression de la demi-part du quotient familial pour les personnes veuves.
- le système de santé et le reste à charge. Beaucoup d'informations, d'axes de travail, de négociations à mener pour des réformes plus justes.

Place à la remise des cadeaux : quelques bonnes bouteilles à Philippe Barbier et une composition florale à Corinne qui nous aide chaque année à la technique.

Puis nous n'avions qu'à traverser la place pour rejoindre la salle de restaurant à l'hôtel de la Paix.

Conversations animées et chants basques pour couronner cette belle journée.



INFORMATIONS APPORTEES PAR PHILIPPE BARBIER

Philippe BARBIER, délégué régional d'INITIATIV' Retraite pour l'Aquitaine intervient sur les questions d'actualité :

- **la réforme des retraites :**
 - ▶ Un regret pour l'abandon d'une réforme systémique au profit d'une réforme paramétrique se limitant à une augmentation des trimestres de cotisation et au recul de l'âge de départ.
 - ▶ La réforme qui devait harmoniser les conditions de versement des pensions de réversion et de supprimer les injustices concernant notamment la retraite des femmes (maternité) sont pour le moment laissées sur le côté.

- **la suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires :**
 - ▶ une action en justice est en cours. Dans ses premières conclusions déposées par l'URSSAF auprès du tribunal, l'erreur commise en 2017 lors du recours exercé par les parlementaires auprès du Conseil Constitutionnel est enfin reconnue. Il existe bien une cotisation maladie sur les retraites ARRCO, AGIRC et IRCANTEC. Nous espérons que cette suppression sera effective au plus vite.

- **le dossier en cours d'élaboration sur la mise en place d'un crédit d'impôt sur les cotisations aux complémentaires Santé des retraités :** les actifs bénéficient d'une prise en charge d'au moins 50 % par leur employeur et voient les cotisations restant à leur charge profiter d'une réduction de leur revenu imposable.
 - ▶ par ailleurs, les actifs supportent un poids de leur cotisation Santé inférieur d'au moins trois fois à celui d'un retraité
 - ▶ dans un souci d'équité et de suppression de toute discrimination, nous souhaitons que les retraités bénéficient d'un crédit d'impôt sur leur cotisation à leur complémentaire Santé. Crédit d'impôt afin que cette disposition profite en priorité au plus modestes.

- **Le quotient familial pour une personne veuve :**
 - ▶ la suppression de la demi-part des veufs ou veuves a été adoptée par la loi de finances pour 2019,
 - ▶ Si vous êtes marié ou pacsé, après le décès du conjoint vous gardez le même nombre de parts (2 parts) qu'un couple si vous avez des personnes à charge.
 - ▶ Si vous n'avez aucune personne à charge, vous êtes dans la même situation qu'une personne célibataire (1 part)
 - ▶ La demi-part fiscale des anciens combattants devient plus accessible, pour en bénéficier, il faut répondre à 2 conditions :
 - être âgé de plus de 74 ans au 31/12/2022
 - le conjoint décédé était titulaire de la carte du combattant ou percevait une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre au moment de son décès.
 - ▶ En cas de décès du conjoint en cours d'année, l'on garde le même nombre des parts pour toute l'année
 - ▶ Majoration du nombre de parts pour les enfants à charge :

| Enfant à charge | Nombre de parts |
|-----------------|-----------------|
| 1 | 2,5 |
| 2 | 3.0 |
| 3 | 4 |



INFORMATIONS LOCALES

Lors de notre Assemblée Générale, nous avons évoqué la possibilité de se retrouver pour une visite d'un chai avec dégustation suivie d'un repas.

Les projets de sorties précédentes n'ayant pas rencontré beaucoup de succès, nous souhaitons toutefois proposer encore une fois une rencontre en dehors de notre Assemblée Générale qui est prisée par l'ensemble des adhérents.

Pour ceux qui disposent d'Internet, nous apporterons toutes les précisions en temps voulu. Pour les autres qui seraient intéressés, il vous faut m'adresser vos coordonnées et votre numéro de téléphone afin que je puisse vous contacter.

Bien sûr, vous resterez libres d'accepter ou pas notre proposition. Tél : 06 21 98 05 44

PARTENARIATS NATIONAUX

De nouveaux avantages sont à votre disposition

En savoir plus sur le site :

<https://www.initiativ-retraite.fr/federation-nationale-initiativretraite/avantages-adherents>

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
|  <p>Groupe AGRICA</p> <p><u>Complémentaire santé</u></p> |  <p>AVMA VOS VACANCES & PLUS ENCORE</p> <p><u>Vacances/Séjours</u></p> |  <p>Bitter 10 Carte de Bordeaux</p> <p><u>Plus de 4 000 enseignes</u></p> |  <p>CHATEAU D'AGASSAC Clos Bordeaux Exceptionnel</p> <p><u>Grands crus Bordeaux</u></p> |  <p>PRÉSENCE VERTE SERVICES</p> <p><u>téléassistance connectée</u></p> |
|  <p>mutualia Entre nous, c'est humain</p> <p><u>Assurances - Complémentaire santé</u></p> |  <p>TohApi campings</p> <p><u>Vacances/Campings</u></p> |  <p>thalazur Thalassothérapie • Hôtel & Spa</p> <p><u>Thalasso</u></p> |  <p>F FONTESOLE</p> <p><u>Grands vins Languedoc</u></p> |  <p>CERFRANCE entrepreneurs, ensemble</p> <p><u>Conseils</u></p> |
|  <p>agirc et arrco RETRAITE COMPLÉMENTAIRE</p> <p><u>L'Agirc-Arrco, c'est plus que de la retraite</u></p> |  <p>VACANCES BLEUES</p> <p><u>Vacances/Séjours</u></p> |  <p>Medical Lafayette Le bien-vivre pour tous</p> <p><u>Matériel médical</u></p> |  <p>MOILLARD Depuis 1850</p> <p><u>Vins de Bourgogne</u></p> | |
| |  <p>CléVacances LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES</p> <p><u>Vacances/Locations</u></p> |  <p>Gas a Guest</p> <p><u>Hôtels indépendants</u></p> | | |
|  <p>Groupe AGRICA</p> <p><u>Résidence à Bandol</u></p> | | | | |



COPIE DE LA LETTRE A LA PREMIERE MINISTRE

Nouvelle lettre de la CFR à E. Borne



CFR Confédération Française des Retraités

Madame la Première Ministre
Hôtel de Matignon
57, Rue de Varenne 75700 Paris

Paris, le 28 Avril 2023

Madame la Première Ministre,

Dans un courrier du 9 février dernier, la Confédération Française des Retraités avait attiré votre attention sur le problème de l'emploi des seniors, problème rendu plus aigu du fait du report de l'âge légal de la retraite.

Certaines dispositions qui devaient y répondre figuraient dans la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, mais elles ont été censurées par le Conseil Constitutionnel. Il devient donc urgent qu'un nouveau texte vienne apporter des solutions d'application concrète.

À cet égard la publication d'un indicateur de l'emploi des seniors dans les entreprises de plus de 300 salariés et l'ouverture de nouveaux droits à retraite en cas de cumul emploi-retraite apparaissent indispensables, indépendamment des dispositions prévues par l'article 26 de la loi promulguée.

Mais les dispositions législatives nécessaires doivent être accompagnées par une mobilisation des pouvoirs publics pour mettre en place une véritable politique de l'emploi des seniors. La réforme annoncée du service public de l'emploi qui devrait déboucher sur la création de France Travail va dans le bon sens.

Encore faudrait-il s'assurer qu'au delà des mots la création d'une telle structure soit efficace.

Par ailleurs, si la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a permis quelques avancées en matière de droits familiaux de retraite, celles-ci ne permettent pas aux femmes de prétendre à des retraites équivalentes à celles des hommes.

La prise en compte des congés de maternité et des congés parentaux d'éducation devrait reposer sur des mécanismes semblables à ceux de l'assurance chômage et valider des périodes équivalentes à des périodes de travail prenant en compte la rémunération antérieurement perçue.

De même, les trimestres de majoration de durée d'assurance attribués aux femmes pour l'arrivée d'un enfant ainsi que les périodes couvertes par l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer devraient pouvoir être prises en compte pour le calcul de la durée de carrière en cas de demande de liquidation de la retraite avant l'âge légal.

Enfin une réforme éventuelle des règles d'attribution des retraites de réversion a été renvoyée à une étude préalable du COR.

Quelles que soient les conclusions du COR, nous insistons sur la nécessité d'harmoniser ces règles aujourd'hui très disparates selon les régimes de retraite et donc inéquitables.

Cette harmonisation doit aboutir à ce que, dans tous les régimes, les pensions de réversion soient attribuées à partir de 55 ans, sans condition de ressources et au taux de 60%.

Cette mesure qui concernerait majoritairement des femmes permettrait également de relever le niveau moyen des retraites qu'elles perçoivent.

La Confédération Française des Retraités aurait souhaité que la réforme des retraites vise à instaurer un système universel de retraite par points qui aurait permis d'établir un système équitable entre tous les citoyens sans nécessiter le report de l'âge légal de la retraite. Tel n'a pas été le choix qui a été fait. Nous ne pouvons que le regretter et nous pensons que, dans le prolongement de la loi qui vient d'être adoptée, les mesures que nous préconisons sont indispensables pour améliorer la situation des retraités actuels et futurs.

Nous vous prions, Madame la Première Ministre, d'agréer l'expression de notre très haute considération.

